



Notice explicative du projet N°7.26

Création d'un éclairage « écologique » (économe en énergie, faible pollution lumineuse) de la piste de bicross - Commune de Verneuil-sur-Avre

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une démarche de développement durable

Comité de Programmation du 15 septembre 2014

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Le bicross connaît un essor national sans précédent depuis quelques années grâce à une forte médiatisation. A Verneuil-sur-Avre, le développement de la section bicross s'est aussi particulièrement accru grâce aux résultats sportifs obtenus (4^{ème} école sur toute la Normandie) en France.

Le club de bicross de Verneuil-sur-Avre a ainsi constaté une augmentation constante de ses effectifs : 67 pilotes en 2009, près de 140 pilotes aujourd'hui - soit une progression de 107 %.

Ce sont donc 139 pilotes qui effectuent un ou plusieurs entraînements par semaine selon les catégories et les niveaux de compétition. Par ailleurs, la piste est également utilisée dans le cadre d'organisation de stages (centres aérés, communes,...), ou de journées portes-ouvertes (E.S.A.T, forum des associations...).

La piste de bicross, témoigne aujourd'hui d'un taux de fréquentation très élevé. Elle s'est au fil du temps dégradée. Il a été ainsi prévu de réaliser des travaux importants de réfection de la piste.

Par ailleurs, la modification récente des rythmes scolaires a nettement modifié l'éventail des possibilités de créneaux horaires pour la pratique des entraînements. Les créneaux horaires du mercredi matin ne peuvent plus être exploités. Il est donc nécessaire à terme de pouvoir proposer de nouveaux créneaux horaires d'entraînement en fin de journée, qui peuvent se dérouler pour une partie de l'année (automne-hiver) en période nuit.

C'est la raison pour laquelle, il a été envisagé d'éclairer la piste de bicross, et plus particulièrement sur le 1^{er} tronçon (ligne de départ et 1^{ère} ligne droite). Les travaux nécessaires de réfection de la piste ont été ainsi l'occasion de mettre à plat un projet plus global : réfection de piste, mise en place d'une couverture sur la grille de départ, création d'une tribune naturelle, éclairage partiel de la piste,...

➤ **Objectifs du projet :**

- Amplifier l'amplitude de créneaux horaires de l'usage de la piste de bicross, notamment sur de nouveaux créneaux horaires de fin de journée
- Installer de manière rationnelle un éclairage de la piste (limité au linéaire de piste le plus utilisé)
- Intégrer une approche environnementale en limitant les consommations d'énergie et la pollution lumineuse

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Pratiquants du club de bicross de Verneuil-Avre.

➤ **Contenu :**

L'éclairage se fera uniquement sur le lieu de départ et la 1ère ligne droite de la piste de bicross. Ce choix a été fait pour des raisons budgétaires, mais aussi de rationalisation des usages de la piste (éclairer sur les endroits les plus nécessaires).

En effet, la pratique du bicross s'effectue sur des linéaires de course extrêmement courts, et met en exergue « l'explosivité » des coureurs. Les séances d'entraînement tournées exclusivement vers « le départ de course » sont donc très courantes.

Concrètement, l'éclairage de la piste se fera par la pose 6 candélabres d'une puissance de 28 LEDs (70 W) – au lieu de 4 candélabres d'une puissance 250 W pour un éclairage plus traditionnel. Les lampes d'éclairage sont encastrées dans les têtes de mats.

Cette configuration permettra ainsi d'éclairer de manière tout aussi optimum qu'un éclairage plus traditionnel tout en diminuant la consommation d'énergie (ampoules moins consommatrices) et en réduisant la pollution lumineuse (éclairage mieux centré sur la piste – ULOR < 3 %).

Enfin, le taux de recyclabilité est plus élevé. Il respecte ainsi la directive européenne RoHS, qui signifie *Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment*, c'est-à-dire « restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ».

En contre-partie, les travaux de terrassement seront un peu plus importants (pose de 6 candélabres au lieu de 4 en configuration traditionnelle).

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Septembre 2014/Octobre 2014 : choix des entreprises
- Novembre 2014/Février 2015 : réalisation des travaux d'aménagement

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Enceinte sportive « Victor Linart » à Verneuil-sur-Avre

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Les pratiquants du club de bicross sont issus d'une zone de rayonnement de 20 à 30 Km. Géographiquement, le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton est fortement impacté (Cantons de Verneuil-sur-Avre, Breteuil-sur-Iton, Nonancourt, Damville et Vallée d'Eure - soit 80 % du territoire du Pays).

II. EVALUATION DU PROJET

➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Nombre de points d'éclairage à LEDS posés : 6

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :**

1. Nombre de nouveaux créneaux horaires (en fin de journée) exploités : 2 sur la 1^{ère} année de fonctionnement

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

La commune de Verneuil-sur-Avre a défini l'opération en concertation avec l'équipe de bénévoles et d'encadrants du club de bicross de Verneuil-sur-Avre. Chacun, dans son domaine d'attribution (encadrement des séances d'entraînement, entretien technique de la piste,...) a pris part au contenu du projet. Des personnes du Comité Régional ont été également consultées.

Caractère pilote/Innovation :

L'existence d'une piste de bicross, de compétition homologuée, est relativement rare dans un territoire rural comme celui du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (dans l'Eure, il existe seulement 2 clubs : Evreux et Verneuil-sur-Avre). De plus, cette opération apparaît comme encore plus innovante dans la mesure où la création d'éclairage d'une piste de bicross reste assez exceptionnelle dans les équipements actuellement existants en Normandie, et d'autant plus lorsqu'elle a été pensée dans une configuration vertueuse écologiquement.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les services techniques de la municipalité de Verneuil-sur-Avre

- *Comment ?*

La municipalité de Verneuil-sur-Avre, sensibilisée en amont par les séances d'informations initiées par le Conseil général de l'Eure et le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (références ANPCEN – Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne), a élaboré un cahier des charges.

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle du site de bicross de Verneuil-sur-Avre tout en ayant restreint les travaux d'éclairage sur une partie de la piste (piste de démarrage et 1^{ère} ligne droite) – partie de la piste plus fortement utilisée.

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Le travail de diagnostic préalable s'est formalisé par l'écriture d'un cahier des charges assorti de croquis au prestataire potentiel.

Social :

Le bicross est essentiellement pratiqué par la jeunesse 6 à 18 ans, qui compose aisément 85% à 90 % de l'effectif total des coureurs.

De plus, la dimension relativement « originale » de ce sport fait que le nombre de clubs ait finalement peu élevé (14 en Normandie). Les déplacements sont donc souvent assez éloignés et se font une journée entière ou même plusieurs journées. La participation des familles est donc beaucoup plus élevée que la moyenne des autres sports, et l'on peut sans hésiter constater qu'une réelle convivialité existe entre les sportifs, et plus largement les familles.

Ecologie/Environnement :

Le choix, qui a été fait d'un éclairage plus écologique, apparaît comme vertueux à double titre : économie d'énergie et réduction de la pollution lumineuse.

Economie :

La création de l'éclairage de la piste de bicross est un soutien indirect à la structuration du club de Verneuil-sur-Avre. Aussi le maintien, si ce n'est le développement du club de Verneuil-sur-Avre constitue un atout pour le rayonnement et l'image de la Ville de Verneuil-sur-Avre. Bon nombre de familles adhérentes se déplacent (et consomment) quotidiennement à Verneuil-sur-Avre. De même, lors des compétitions régionales, ce sont plus de 500 coureurs (et leurs familles) soit 1 500 personnes qui peuvent être présentes.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Sport / Santé / Accessibilité	
Création d'éclairage : terrassement et pose de candélabres	14 790,00
Coût prévisionnel du projet	14 790,00

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	0,00
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	6 655.50
Autofinancement	6 655.50
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	6 655.50
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	8 134.50
Sous-total financements publics	14 790,00

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	14 790,00
---------------------------------------	------------------